

Ministry of Labour, Training and Skills Development

Program Delivery
Support Branch

33 Bloor Street East,
2nd Floor
Toronto ON M7A 2S3

Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences

Direction du soutien à la prestation des programmes

33, rue Bloor Est, 2^e étage
Toronto (Ontario) M7A 2S3



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Fournisseurs de services des Services d'aide à l'emploi de l'Ontario (SAEO)

EXPÉDITEUR : David Cronin, directeur, Direction du soutien à la prestation des programmes (DSPP), Division de l'emploi et de la formation

DATE : Le 15 septembre 2020

OBJET : Examen des dossiers des clients des Services d'aide à l'emploi de l'Ontario (SAEO) qui participent à plus d'un programme d'Emploi Ontario (EO) à la fois.

Objectif

La présente note de service vise à informer les points de service des Services d'aide à l'emploi de l'Ontario (SAEO) des mesures à prendre pour que les dossiers des clients soient bien documentés de manière à faciliter le suivi des résultats. Ces mesures concernent les dossiers des clients qui participent à plus d'un programme d'Emploi Ontario à la fois.

Portrait de la situation

En avril 2020, le ministère annonçait un plan pour la transition de tous les clients des SAEO dans le Système de gestion des cas du Système d'information d'Emploi Ontario (SGC du SIEO), en commençant par les fournisseurs dans les trois régions pilotes gérées par les gestionnaires de système de services.

En mettant en œuvre la première phase de la transition des dossiers des clients dans le SGC du SIEO, le ministère a constaté que certains clients des SAEO recevaient simultanément un soutien dans le cadre de plusieurs programmes d'EO.

Les fournisseurs de services doivent s'assurer que les clients d'EO sont inscrits au programme qui convient le mieux à leurs besoins et qu'ils sont pris en charge par un seul fournisseur de services. Les résultats des clients ne sont officiellement obtenus que par le fournisseur de services qui gère le dossier du client.

Si un client a terminé un programme, ou si le programme ne répond plus à ses besoins, son dossier doit être fermé, et le client doit faire l'objet d'un aiguillage officiel vers le programme qui répond le mieux à ses besoins.

La seule exception concerne les clients qui participent au Programme d'alphabétisation et de formation de base (Programme AFB). Les clients du Programme AFB peuvent participer à un autre programme d'EO simultanément.

Les plans de services des clients qui reçoivent un soutien de plusieurs programmes d'emploi ou qui participent à plusieurs programmes d'emploi devront être modifiés afin que seul le programme qui leur convient le mieux soit conservé.

Personnes concernées

Les fournisseurs de services des SAEO à l'extérieur des régions pilotes des gestionnaires de système de services.

À faire

À compter d'août 2020, les fournisseurs de services doivent examiner les dossiers de tous les clients qui sont inscrits à plus d'un programme et les aider à choisir celui qui convient le mieux à leurs besoins. Les autres plans de services devront être fermés, et les résultats correspondants devront être consignés.

Coordonnées

Si vous avez des questions ou désirez obtenir des précisions, veuillez communiquer avec votre personne-ressource habituelle.

Cordialement,

David Cronin

Direction du soutien à la prestation des programmes, Division de l'emploi et de la formation

c. c.

Tariq Ismati, directeur, Région du Centre

Jennifer Barton, directrice, Région de l'Est

Andrew Irvine, directeur, Région du Nord

Heather Cross, directrice, Région de l'Ouest